



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question orale n° 408

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la politique mise en oeuvre pour régler le problème du chômage des jeunes. Alors que le nombre de demandeurs d'emplois a dérapé dans le Jura depuis septembre 2013, les jeunes sont durement touchés. Rien que sur le bassin de Dole, les moins de 25 ans à la recherche d'un emploi progresse de 11 % sur un an. Pire, ce sont ces niveaux 4 et 3 qui ont déjà une certaine qualification qui sont les plus touchés. Bien sur, grâce aux emplois d'avenir, la situation est moins pire qu'on ne pourrait le craindre, mais à quel prix : un coût exorbitant (1,2 milliard) et la réduction d'autres dispositifs moins visibles mais bien plus efficaces comme la baisse de l'aide à l'apprentissage. L'inflexion statistique promise n'aura donc aucun effet durable tant qu'une véritable politique de fond n'aura pas été mise en oeuvre. Il aimerait donc connaître les mesures prises par lui pour régler durablement ce chômage des jeunes.

Texte de la réponse

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Marie Sermier, pour exposer sa question, n° 408, relative à la politique de lutte contre le chômage des jeunes.

M. Jean-Marie Sermier. Monsieur le ministre de l'agriculture, entre juillet et septembre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 3,7 % dans le Jura, plaçant, hélas, notre département en situation d'être le plus impacté par l'évolution du chômage en Franche-Comté. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi progressait, en France, de 1,9 %. Les jeunes sont particulièrement touchés par cette situation. Sur le bassin de Dole, entre juillet 2012 et juillet 2013, le nombre de jeunes de moins de vingt-cinq ans à la recherche d'un emploi a augmenté de près de 11 %.

Plus grave, la dégradation touche de plein fouet les niveaux IV et III, c'est-à-dire les jeunes qui ont une certaine qualification. Les emplois d'avenir permettront, bien sûr, à quelques-uns d'entre eux de trouver des solutions précaires. Les missions locales accomplissent cependant un travail formidable, ce dont je tiens à féliciter leurs présidents et leurs services. Concernant la mission Dole-Revermont, 125 emplois ont été signés alors que l'objectif était de 121 à la fin de l'année. Il s'agit donc d'un beau résultat.

Je précise, sur ce point, que 19 % des contrats ont été signés dans un secteur marchand et 61 % l'ont été en dehors des collectivités, ce qui est un signe très positif pour d'autres secteurs. Dans notre pays toutefois, neuf contrats sur dix sont généralement signés dans un secteur non marchand et un seul jeune sur deux bénéficie d'un contrat de plus d'un an. Les zones urbaines sont en retard sur les zones rurales et, comme nous le constatons dans notre région, le résultat est peu brillant dans les quartiers sensibles de nos villes.

Les emplois d'avenir ne sont donc qu'un pansement sur une jambe de bois, mais à quel prix : 1,2 milliard

d'euros étant à la charge du budget de l'État, cette politique est donc financée au détriment des dispositifs bien moins visibles, mais ô combien plus efficaces. J'en veux pour preuve la baisse, à hauteur de 550 millions d'euros, de l'aide à l'apprentissage. L'inflexion du chômage tant promise par le Président Hollande n'est pas au rendez-vous et il n'est même pas sûr qu'elle le soit dans les mois à venir. Si tel était toutefois le cas, ce ne serait que très éphémère, comme ce fut le cas, hier, des emplois jeunes de Lionel Jospin.

Il est temps de mettre enfin en place une politique favorisant le retour à la croissance – le rôle de l'État serait alors de mettre en œuvre les conditions de cette création à travers un outil de formation enfin efficace – une politique facilitant la vie des entreprises grâce à la réduction de leurs taxes et de leurs charges et grâce à l'assouplissement du marché de l'emploi. Ce n'est, en effet, pas l'administration qui créera des emplois pour les jeunes, mais nos entreprises. Quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour régler durablement le problème de l'emploi des jeunes en France et tout spécialement sur le bassin d'emploi de Dole ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

M. Stéphane Le Foll, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.* Monsieur le député, vous avez évoqué la question majeure de l'emploi des jeunes. Je rappelle que, même si on peut toujours considérer que ce n'est pas suffisant, il y a, depuis cinq mois, une inversion de la courbe du chômage pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans. C'était un engagement, et je crois important de rappeler ce résultat. Vous avez également évoqué le travail accompli dans votre département certes touché mais, parallèlement, extrêmement actif pour offrir des possibilités d'emplois d'avenir dans les secteurs marchand et non marchand, ce qui est intéressant.

Dans le domaine marchand, l'objectif de 100 000 emplois d'avenir est en passe d'être atteint puisque plus de 75 000 emplois ont été créés.

S'agissant de l'apprentissage, nous devons aussi être vigilants. C'est un accès important à l'emploi pour des jeunes, et c'est une formation. Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a fixé comme objectif de faire progresser le nombre d'apprentis de 440 000 aujourd'hui à 500 000 en 2017. Vous avez souligné le travail des missions locales. Nous devons être capables de nous mobiliser autour de cet objectif, qui reste totalement d'actualité.

Le Gouvernement travaille également pour favoriser les conditions de l'insertion professionnelle de tous les jeunes. Michel Sapin, le ministre de l'emploi, qui, je le répète, est aujourd'hui au Parlement européen, est en lien étroit avec Vincent Peillon et Geneviève Fioraso pour développer les liens entre le monde éducatif, les jeunes et les entreprises pour promouvoir l'alternance à tous les niveaux de qualification. Un accord a été trouvé avec l'ensemble des partenaires, notamment économiques, pour promouvoir 120 000 formations dans l'agroalimentaire, domaine qui me concerne. Dans votre département comme de nombreux autres, c'est un enjeu majeur pour la création d'emplois et l'accès à l'emploi de nombreux jeunes.

La loi de sécurisation de l'emploi a ainsi prévu un allègement de la cotisation d'assurance chômage pour les entreprises recrutant un jeune en CDI. Le contrat de génération est également un levier permettant d'encourager l'intégration directe de jeunes en CDI au sein de l'entreprise tout en maintenant un senior. C'est un dispositif qui est mis en œuvre en ce moment.

L'inversion de la courbe du chômage des jeunes est actée depuis cinq mois. Dans cette dynamique, l'objectif du Gouvernement d'inverser la courbe globale du chômage doit être une réalité. Dans tous les départements, le Jura comme d'autres, la région de Dole comme d'autres, il en va de l'équilibre social de notre pays. C'est un engagement du Gouvernement et je sais que, sur tous les bancs, partout dans les territoires, chacun est mobilisé pour réussir ce pari.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 408

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11875

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2013](#), page 11718

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 novembre 2013](#)